



AFOC



la cni



## **Ensemble pour l'arrêt des expulsions, des coupures d'énergie, un logement décent pour tou.te.s. Non au logement cher !**

Le 1<sup>er</sup> avril sonne le retour des expulsions sans relogement, des coupures d'énergie et des fermetures d'hébergements pour les sans abris, lesquelles n'ont jamais été aussi nombreuses.

En 2017, 125 000 jugements d'expulsion ont été rendus, plus de 15 000 expulsions forcées ont été réalisées par la police ainsi que 250 000 coupures d'énergie.

Cette catastrophe sociale est la conséquence de la hausse constante des loyers et des charges<sup>1</sup>, des prix de l'énergie, de l'immobilier et du foncier depuis plus de 50 ans, ainsi que de la baisse des revenus d'une grande part des ménages liée à la précarisation de l'emploi et du chômage.

Or le gouvernement met en péril le logement social en réduisant les APL, en instaurant la RLS, en imposant la vente des HLM, en supprimant les aides à la pierre, en dénaturant le Livret A, en ouvrant son financement aux marchés. La Loi ELAN marque une nouvelle étape de la marchandisation du logement social. La construction, l'isolation thermique et l'entretien des HLM sont déjà en baisse.

Il aggrave la crise du logement lorsqu'il encourage le logement cher, livre les loyers, l'immobilier et le foncier aux lois du marché, précarise les locataires, soutient un urbanisme agressif qui chasse ses habitants du centre des métropoles. Il laisse ainsi proliférer les marchands de sommeil et se dégrader le bâti des quartiers populaires, comme à Marseille, faisant la part belle aux requins de l'immobilier.

2017 et 2018 sont deux années d'or pour l'immobilier : bailleurs privés, groupes financiers, intermédiaires, BTP, notaires ... pavoisent au détriment des habitants.

Ainsi, l'Etat, pourtant garant du droit au logement, viole les droits des mal logés et des sans logis et les lois les protégeant : Loi DALO, droit à l'hébergement, réquisition des logements vacants, relogement des habitants de logements insalubres ou en surpeuplement ...

Dans de nombreux pays des mouvements d'habitants s'opposent à la financiarisation du logement public et de la ville, à la spéculation immobilière, aux expulsions.... Nous leur apportons notre soutien.

**Pour mettre fin aux expulsions sans relogement et aux coupures d'énergie, nous appelons à la mobilisation les 30 et 31 mars, nous invitons les Maires à prendre des arrêtés anti-expulsion, à l'instar de ceux pris ces dernières années et nous encourageons les habitants à se mobiliser :**

- Arrêt des expulsions sans relogement ;
- Encadrement des loyers à la baisse, réduction des charges, hausse des APL, afin que le budget logement des ménages ne dépasse pas 20% de leurs revenus ;
- Arrêt des coupures d'énergie, baisse de la TVA et des taxes sur l'énergie ;
- Rétablissement et renforcement des APL et des aides à la pierre ;
- Renforcement du droit au maintien dans les lieux des locataires, respect de la loi DALO, abrogation de la loi ELAN ;
- Création d'un service public du logement pour réaliser des logements sociaux en grand nombre, lancer un grand chantier de réhabilitation thermique des logements, lutter contre le logement indigne;
- Relogement des sans-abris, si besoin par la réquisition de logements vacants...
- Taxation des profits spéculatifs immobiliers et fonciers

<sup>1</sup> En 1966, les ménages consacraient en moyenne 12,1% de leurs revenus pour se loger, en 2016, 22,6%. Pour le quart le moins riche de la population, le logement représente en moyenne 31,3% de leurs revenus, et 40,7% lorsqu'ils sont logés dans le privé ...